DEPARTEMENT DU GERS
DRM - Service Parc Routier

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Contrôles techniques règlementaires des véhicules Poids Lourds (PL), Véhicules Légers (VL) et Véhicules Utilitaires Légers (VUL)

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	20260114
Date limite de remise des plis	14 / 12 / 2026 à 17 heures
Remise des offres	Les offres doivent être obligatoirement remises par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics du Département du Gers à l'adresse suivante : https://marches.gers.fr ou https://marches-publics.info/fournisseurs.htm

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

DEPARTEMENT DU GERS
DRM - Service Parc Routier
Représentant : Philippe DUPOUY Président du Conseil Départemental

Adresse :
DEPARTEMENT DU GERS
81, Route de Pessan
BP 20 569
32022 AUCH Cedex 9
Téléphone : 0562674040
Site internet : https://www.gers.fr/

- **Description de la prestation :**

Le présent accord-cadre porte sur les prestations de contrôles techniques règlementaires des véhicules Poids Lourds (PL), Véhicules Légers (VL) et Véhicules Utilitaires Légers (VUL)

Code CPV	Libellé CPV
71631200-2	Services de contrôle technique automobile

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Contrôles techniques règlementaires des véhicules Poids Lourds (PL), Véhicules Légers (VL) et Véhicules Utilitaires Légers (VUL)
Acheteur	DEPARTEMENT DU GERS
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum annuel de 50 000,00€HT, mono-attributaire de services
Structure	2 lots
Lieu d'exécution	Département du Gers
Durée	12 Mois à compter de la date de notification de l'accord cadre 3 reconductions de 12 mois
Variation des prix	Révisables (formule), formule 010766442(m)/010766442(o)
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet, délai
Lot	**Lot n°1 - Contrôles techniques des Véhicules Poids Lourds (PL)** : 12 mois à compter de la date de notification de l'accord-cadre (CPV 71631200-2 : Services de contrôle technique automobile)
Période	Période initiale : *Contrôles techniques des Véhicules Poids Lourds (PL)* - montant maximum 25 000,00 € HT, 12 mois à compter de la date de notification de l'accord-cadre
Période	1ère reconduction : *Contrôles techniques des Véhicules Poids Lourds (PL)* - montant maximum 25 000,00 € HT, 12 mois à compter à compter de la date anniversaire de l'accord-cadre
Période	2ème reconduction : *Contrôles techniques des Véhicules Poids Lourds (PL)* - montant maximum 25 000,00 € HT, 12 mois à compter à compter de la date anniversaire de l'accord-cadre
Période	3ème reconduction : *Contrôles techniques des Véhicules Poids Lourds (PL)* - montant maximum 25 000,00 € HT, 12 mois à compter à compter de la date anniversaire de l'accord-cadre
Lot	**Lot n°2 - Contrôles techniques des Véhicules Légers (VL) et Véhicules Utilitaires Légers (VUL)** : 12 mois à compter de la date de notification de l'accord-cadre (CPV 71631200-2 : Services de contrôle technique automobile)
Période	Période initiale : *Contrôles techniques des Véhicules Légers (VL) et Véhicules Utilitaires Légers (VUL)* - montant maximum 25 000,00 € HT, 12 mois à compter de la date de notification de l'accord-cadre
Période	1ère reconduction : *Contrôles techniques des Véhicules Légers (VL) et Véhicules Utilitaires Légers (VUL* - montant maximum 25 000,00 € HT, 12 mois à compter à compter de la date anniversaire de l'accord-cadre
Période	2ème reconduction : *Contrôles techniques des Véhicules Légers (VL) et Véhicules Utilitaires Légers (VUL* - montant maximum 25 000,00 € HT, 12 mois à compter à compter de la date anniversaire de l'accord-cadre
Période	3ème reconduction : *Contrôles techniques des Véhicules Légers (VL) et Véhicules Utilitaires Légers (VUL* - montant maximum 25 000,00 € HT, 12 mois à compter à compter de la date anniversaire de l'accord-cadre

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://marches.gers.fr.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la consultation (RC)
- Acte d'engagement (AE)
- Bordereau des prix unitaires (BPU)
- Cadre Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- Cadre du mémoire technique et environnemental
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Déclaration du candidat (DC1)
- Lettre de candidature (DC2)
- Déclaration de sous-traitance (DC4)

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation.
En cas de modification, l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier sera informé par voie électronique.
Il est de la responsabilité des candidats de prendre connaissance des messages électroniques adressés par l'acheteur. **(voir conditions générales d'utilisation de la plate-forme AWS).**
Si le dossier de consultation a été modifié, les candidats devront alors répondre sur la base du dernier dossier modifié (modification apportée au plus tard le 07/12/2026)

- **Réponse et groupement :**

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.
Le candidat ne peut pas répondre en tant que titulaire et cotraitant d'un ou plusieurs groupements.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 Jours à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://marches.gers.fr ou https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.
Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Département du Gers
Service Finance Achat Prévention
81, Route de Pessan
BP 20569
32022 AUCH Cedex 9
Contact : Service Finance Achat Prévention
Courriel : drm-marches-finance@gers.fr

Et être reçue avant la date indiquée sur la page de garde du présent règlement à 17 heures.

Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « NE PAS OUVRIR-COPIE DE SAUVEGARDE – Contrôles techniques règlementaires des véhicules Poids Lourds (PL), Véhicules Légers (VL) et Véhicules Utilitaires Légers (VUL) – LOT N° X » et indiquant le nom du candidat.

Assistance gratuite proposée aux candidats souhaitant retirer un dossier de consultation et / ou déposer une offre électronique :

Les candidats peuvent contacter le support d'AWS dont les coordonnées sont les suivantes :

AWS - Avenue-Web Systèmes
www.Marches-Publics.Info
97 rue du Général Mangin - 38000 Grenoble
support-entreprises@aws-france.com
Tél : 08 92 14 00 04

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.Pour plus d'informations sur les certificats : https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiancehttps://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

Dans l'hypothèse où le candidat ne disposerait pas de certificat de signature électronique, une signature manuscrite du contrat sera exceptionnellement admise lors de la notification.

- **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Déclaration du candidat	Déclaration du candidat (imprimé DC2 joint au dossier)
Lettre de candidature	Lettre de candidature (imprimé DC1 joint au dossier)
Niveau minimum de capacités	Niveau minimum de capacités : • Agrément officiel : Agrément administratif valide délivré par la Préfecture pour l'exploitation de ses centres de contrôle technique (agréments VL et/ou PL) • Contrôleurs qualifiés : Qualifications et/ou certifications à jour des contrôleurs (notamment pour les véhicules électriques/haute tension).
Références fournitures et services	Liste des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire.

La lettre de candidature et les attestations sur l'honneur pré-citées pourront être renseignées au moyen de l'imprimé DC 1 joint au dossier.
Le candidat pourra également utiliser l'imprimé DC 2 joint au dossier pour fournir les renseignements demandés sur ses capacités économiques, financières, professionnelles et techniques.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE) *un pour chaque lot*	Acte d'engagement complété pour chaque lot pour lequel le candidat soumissionne
Bordereau des prix unitaires (BPU) *un pour chaque lot*	Bordereau des prix unitaires complété pour chaque lot pour lequel le candidat soumissionne : **il est expressément demandé au candidat de remettre un BPU en version tableur (Excel ou équivalent),** (accompagné éventuellement d'une version PDF)
Détail quantitatif estimatif (DQE) *un pour chaque lot*	Détail quantitatif estimatif complété pour chaque lot pour lequel le candidat soumissionne
Mémoire technique et environnemental	Mémoire technique et environnemental comprenant les éléments listés à l'article 4 du présent document

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur. La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées. Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée

ci-avant. Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur. La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables. Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature. L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Lot n°1 - Contrôles techniques des Véhicules Poids Lourds (PL) :

Critère	Complément
1. Garanties professionnelles et financières	

Lot n°2 - Contrôles techniques des Véhicules Légers (VL) et Véhicules Utilitaires Légers (VUL) :

Critère	Complément
1. Garanties professionnelles et financières	

Les candidats ne répondant pas aux exigences minimales de capacité seront éliminés

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot n°1 - Contrôles techniques des Véhicules Poids Lourds (PL) :

Critère	Complément
1. Prix (55 %)	Prix analysé à l'appui du Détail Quantitatif Estimatif. Le prix sera comparé avec l'offre la moins-disante selon le mode de calcul suivant : Note offre étudiée = 55 x (prix de l'offre la moins chère / prix de l'offre à étudier)
2. Performances en matière de protection de l'environnement (25 %)	Performances en matière de protection de l'environnement analysée à l'appui du mémoire technique et environnemental.
- Actions éco-responsables (10 pts)	Le candidat décrira les actions éco-responsables mises en œuvre au sein de sa société pour toutes ses prestations (isolations thermiques des ateliers, action d'économies d'énergies, traitement des gaz d'échappement des véhicules, ...)
- Réduction d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) lors des déplacements au centre de contrôle (15 pts)	Le candidat indiquera la distance en kilomètre qui sépare son centre de contrôle au Service de Parc Routier du Conseil Départemental du Gers (1 rue Jean de La Fontaine – 32000 Auch). Un calcul de consommation de CO2e sera établi sur la base d'un aller/retour d'un **camion de 16Tonnes à vide, à motorisation thermique, émettant 620g de CO2e par km**, entre le Service de Parc Routier du Conseil Départemental du Gers et le centre de contrôle du candidat. Le kilométrage donné sera établi par le candidat à partir du site ViaMichelin ou équivalent. Ce type de véhicule est actuellement le PL le plus représenté sur le parc routier du département.
3. Valeur technique (20 %)	Valeur technique analysée à l'appui du mémoire technique et environnemental
- Les moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations (10 pts)	- Moyens humains : Le candidat détaillera l'organigramme du personnel dédié à la prestation (5pts) -Moyens matériels : Le candidat décrira les équipements et matériels utilisés pour les prestations listées au BPU (5pts)
- Modalité d'exécution des prestations (10 pts)	-Modalités de prise de rendez-vous : Le candidat précisera les modalités pour la prise de rdv (site internet, application, téléphone,...) et les fonctionnalités disponibles (choix du créneau, modification, annulation,...) (3pts) -Délais de prise de rendez-vous : Le candidat indiquera le délai maximum en jours calendaires, à compter de la réception du bon de commande, pour obtenir un rdv (4pts) -Gestion des contre-visites : Le candidat précisera les modalités d'organisation des contre-visites (notification, rapport, délais de rdv) (3pts)

Lot n°2 - Contrôles techniques des Véhicules Légers (VL) et Véhicules Utilitaires Légers (VUL) :

Critère	Complément
1. Prix (55 %)	Prix analysé à l'appui du Détail Quantitatif Estimatif. Le prix sera comparé avec l'offre la moins-disante selon le mode de calcul suivant : Note offre étudiée = 55 x (prix de l'offre la moins chère / prix de l'offre à étudier)
2. Performances en matière de protection de l'environnement (25 %)	Performances en matière de protection de l'environnement analysée à l'appui du mémoire technique et environnemental.
- Actions éco-responsables (10 pts)	Le candidat décrira les actions éco-responsables mises en œuvre au sein de sa société pour toutes ses prestations (isolations thermiques des ateliers, action d'économies d'énergies, traitement des gaz d'échappement des véhicules, ...)
- Réduction d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) lors des déplacements au centre de contrôle (15 pts)	Le candidat indiquera la distance en kilomètre qui sépare son centre de contrôle du Service de Parc Routier du Conseil Départemental du Gers (1 rue Jean de La Fontaine – 32000 Auch). Un calcul de consommation de CO2e sera établi sur la base d'un aller/retour d'un **Véhicule Léger (VL) à vide, à motorisation thermique, émettant 120g de CO2e par km**, entre le Service de Parc Routier du Conseil Départemental du Gers et le centre de contrôle du candidat. Le kilométrage donné sera établi par le candidat à partir du site ViaMichelin ou équivalent. Ce type de véhicule est actuellement le VL le plus représenté sur le parc routier du département
3. Valeur technique (20 %)	Valeur technique analysée à l'appui du mémoire technique et environnemental
- Les moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations (10 pts)	- Moyens humains : Le candidat détaillera l'organigramme du personnel dédié à la prestation (5pts) -Moyens matériels : Le candidat décrira les équipements et matériels utilisés pour les prestations listées au BPU (5pts)
- Modalité d'exécution des prestations (10 pts)	-Modalités de prise de rendez-vous : Le candidat précisera les modalités pour la prise de rdv (site internet, application, téléphone,...) et les fonctionnalités disponibles (choix du créneau, modification, annulation,...) (3pts) -Délais de prise de rendez-vous : Le candidat indiquera le délai maximum en jours calendaires, à compter de la réception du bon de commande, pour obtenir un rdv (4pts) -Gestion des contre-visites : Le candidat précisera les modalités d'organisation des contre-visites (notification, rapport, délais de rdv) (3pts)

L'acheteur se réserve la possibilité d'autoriser tous les candidats concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Modalités de calcul des notes :
Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur la pondération**.

La note totale est calculée d'abord par addition des notes des critères puis ramenée **Sur 100**.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

- **Erreurs constatées dans l'offre des candidats :**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le Bordereau des Prix Unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du Détail Quantitatif Estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce Détail Quantitatif Estimatif seront également rectifiées ; le montant ainsi rectifié sera pris en compte pour le jugement des offres.

- **Négociations :**

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat ni les critères de sélection. Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement. Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité	Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
RIB	RIB

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats pourront effectuer les demandes de renseignements complémentaires jusqu'au 03/12/2026 inclus par l'intermédiaire de la plate-forme de dématérialisation des marchés publics accessible à l'adresse suivante https://marches.gers.fr ou https://marches-publics.info/fournisseurs.htm.
Les candidats peuvent poser des questions sur la consultation via leur « espace entreprise » en utilisant la rubrique prévue à cet effet, ou en passant par le lien affiché dans les avis internet (pictogramme « enveloppe »).

Pour pouvoir poser une question, les candidats doivent s'identifier lors du retrait du dossier de consultation (http://www.marches-publics.info/kiosque/inscription.pdf et http://www.marches-publics.info/kiosque/retrait-dce.pdf).

L'adresse courriel indiquée dans le formulaire de retrait sera utilisée comme principale voie d'information des candidats sur les modifications ou informations complémentaires survenant en cours de procédure.

Il est de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utile (une alerte leur sera envoyée à l'adresse courriel communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur leur espace).

Les réponses seront communiquées par la collectivité, au plus tard le **07/12/2026** inclus.

- **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Pau
50, Cours Lyautey
64010 Pau Cedex
Téléphone : 05 59 84 94 40
Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :
Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021